

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**

**Délibération n°23-12-06**

**Objet : Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

**Nombre de membres : 23**

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 07 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

**Etaient présents :** BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / GABET Jérémy / CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / BRENET Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

**Etaient représentés :** Mme HEBERT Christelle donne procuration à MEDJAHED Farid/ M. HOUPE Loïc donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

**Etaient absents :** LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 18
- Contre : 4
- Abstention : 0

**EXPOSÉ :**

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le projet de moderniser et de compléter son dispositif de vidéoprotection. Les problématiques de sécurité font partie intégrante du programme municipal avec la mise en place de dispositifs divers et variés pour améliorer la sécurité publique. Parmi les dispositifs envisagés, la vidéoprotection avait été proposée comme l'un des outils efficaces.

\*La ville est déjà équipée d'une solution de vidéoprotection couvrant notamment certains bâtiments municipaux tels que la Maison des services Samuel Paty ainsi que les écoles et bâtiments polyvalents comme la salle des sports.

Il apparaît cependant que ce système de vidéoprotection ne répond plus aux dispositions en vigueur en termes de sécurité des données (RGPD), ni en termes de fonctionnement sous son aspect déclaratif et dans son utilisation. Par ailleurs, il faut savoir que la majorité du système actuellement en place est pratiquement hors service hormis huit caméras.

Un certain nombre d'échanges ont eu lieu avec les services de la Police Nationale de Valenciennes et du Département dans le but d'identifier les zones où des problématiques de sécurité sont apparues, ainsi que l'historique des plaintes issues d'habitants de la commune afin d'identifier les infractions les plus courantes. Cette analyse a permis de réaliser un diagnostic puis une étude pour la mise en œuvre de la vidéoprotection répondant aux principales infractions visées par ces outils :

- Cambriolages et vols divers couvrant l'ensemble de la commune
- Trafic de stupéfiant
- Vandalisme
- Dépôts d'ordures sur voie publique
- Infractions routières et de stationnement
- Assistance aux enquêtes intercommunales menées par les forces de police

Le renfort de l'outil vidéoprotection permettra notamment d'identifier les individus, véhicules en entrées et sorties de ville puisque la ville de La Sentinelle a été relevée comme stratégique car située sur un axe de circulation intense avec le nœud autoroutier A2 et A23. La consultation pour l'attribution du marché d'extension du dispositif de vidéoprotection sera lancée dans les prochaines semaines.

La ville sollicite le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui permet de financer les projets de vidéoprotection soutenus par les collectivités.

Le coût global de la fourniture et de l'installation des nouveaux équipements pour 29 caméras est estimé à 145 000 euros HT en investissement et de 25 000 euros HT annuel en fonctionnement.

Les prestations relatives à l'extension du dispositif de vidéoprotection peuvent faire l'objet d'un financement par le FIPD.

Il convient donc de mobiliser ce fonds pour l'ensemble du projet tel que présenté.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le projet d'extension de notre dispositif de vidéoprotection
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD
- D'inscrire les recettes et dépenses correspondantes au budget de la commune de 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 4 contre (M. ROSSANO / Mme FLAMEY / Mme WATTIER / M. ROCQ) :

- DÉCIDE :

- D'approuver le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection.

- DIT :

- D'autoriser monsieur le maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD
- D'inscrire les recettes et dépenses correspondantes au budget de la commune de 2024

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

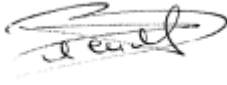
Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

**Signatures :**

**Brigitte BRENET,**

Le(la) secrétaire de séance,



**Éric BLONDIAUX,**

Le Maire,



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : La Sentinelle  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_12_06
Objet :	23-12-06- Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	059-215905647-20231213-23_12_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905647-20231213-23_12_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	921 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 23_12_06_ Demande de subvention aupr_s du Fonds Interminist_riel de Pr_vention de la D__linquance _FIPD_.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	224.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2023 à 14h24min09s	Reçu par le MI le 2023-12-18